

COORDONNÉES

UMPJ33

Secrétariat unique pour les 3 antennes ouvert :
de 9h à 17h les lundis et jeudis
de 9h à 12h le mercredi

Tél : 05.56.56.39.33

Mail : umpj33@ch-perrens.fr



UMPJ-33

UNITÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE JUDICIAIRE



Antenne de Bordeaux :

Centre Hospitalier Charles Perrens
121 rue de la Béchade
Bâtiment 012 Rez de Chaussée
33000 BORDEAUX
Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 17h



Antenne de Cadillac :

Centre Hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux Cazalet
33410 CADILLAC
Ouverture au public le mercredi et le jeudi de 9h à 17h



Antenne de Libourne :

Centre Hospitalier Garderose
70 rue des Réaux
33500 LIBOURNE
Ouverture au public le mardi et le jeudi de 9h à 17h



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

L'équipe se compose de :

- Médecin psychiatre coordinateur
- Psychiatres
- Psychologues
- Assistante sociale
- Cadre de santé
- ASH
- Secrétaire

L'équipe intervient sur trois sites du département.

PUBLIC :

Patients adultes pour lesquels a été prononcé un soin pénalement ordonné

- Obligation de soin
- Injonction de soin

MISSIONS :

- Proposer une prise en charge adaptée aux personnes en soins pénalement ordonnés.
- Développer et entretenir un réseau et un partenariat avec les professionnels des champs sanitaires, médicosociaux et judiciaires.
- Améliorer les connaissances et les pratiques en psychiatrie médico-légale.

LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE A L'UMPJ33 :

Lors de votre venue à l'UMPJ33, vous rencontrerez des professionnels qui vous proposeront des entretiens d'évaluations pour définir avec vous le projet de suivi le plus adapté à votre situation.

Il pourra vous être proposé sur indication :

- **Une prise en charge individuelle avec psychiatre et/ou psychologue**
- **Une prise en charge de groupe**
- **Une prescription médicamenteuse**
- **Une évaluation et un accompagnement social vers des dispositifs de secteur**
- **Un entretien avec votre entourage**